

## **ACTION 3 : Révision du Plan Local d'Urbanisme / Plan d'Aménagement et du Développement Durable**

Date de création :  
Avril 2019

Date de mise à jour :

### **AXE 4 : PROMOUVOIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE**

**Objectif Global 2 : Agir pour un meilleur aménagement du territoire et une augmentation des services**

#### **Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable**

(forte  et modérée )



#### **Contribution aux 5 finalités du Développement Durable**

(forte  et modérée )

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input checked="" type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

#### **Présentation de l'action**

Porteur de l'action	Commune d'Allinges
Contexte	PLU adopté en 2014, Révision lancé en novembre 2018 pour adaptation au nouveau SCoT.
Objectif	Définir un PLU
Moyens	Groupe de travail avec cabinet d'urbanistes, élus, personnes associées et agent en charge de l'urbanisme d'Allinges.
Indicateurs de suivi	Adoption d'un nouveau PLU

#### **Organisation de l'action**

Maître d'œuvre	Thonon Agglomération
Durée et/ou périodicité	3 années
Date de l'exécution effective	2022
Partenaires et outils	Service d'urbanisme de Thonon Agglomération et d'Allinges – Cabinet d'urbanistes conseil-personnes associées.

#### **Coût de l'action**

Estimation du coût global	Env. 60 000 €
Coût pour la commune	-
Aides et subventions	